

**REPOM-FRANCE**  
**SEMINAIRE DU 26 FEVRIER 1994**

**"LES CONCEPTS DE GRACE ET D'AMNISTIE GENERALE"**

**Intervention de Abdelghani BOUSTA sur l'aspect politique**

- Exposé oral traduit de l'Arabe -

**1 - POURQUOI L'ASPECT POLITIQUE ?**

Pour répondre à cette question, il est nécessaire de rappeler la nature et le contenu de la revendication du REPOM-FRANCE, telle que définie par ses statuts (article 2) et explicitée par les différentes positions et déclarations de l'association. Il s'agit du droit au retour inconditionnel au pays, à la libre circulation de façon générale, ainsi que la levée de toutes les poursuites, condamnations et autres décisions arbitraires à l'encontre des réfugiés politiques marocains. Cette revendication est assortie de garanties juridiques et s'inscrit dans le cadre de la lutte du peuple marocain pour une Loi d'amnistie générale, en tant qu'acte législatif officiel stipulant:

- la libération immédiate de tous les détenus politiques,
- l'établissement de la vérité sur le sort des disparus,
- la régularisation de la situation administrative et financière des personnes expulsées de leur travail pour des raisons politiques ou syndicales,
- et enfin le droit au retour et à la libre circulation pour les exilés politiques.

Cette revendication entre également dans le cadre de la lutte pour le respect des droits de l'homme, et exige des conditions de liberté et de dignité pour tous les exilés qui retourneraient dans leur pays.

Ainsi se définit de façon globale la revendication de notre rassemblement, assortie de conditions et garanties qui l'accompagnent, en tant que revendication démocratique et de droit. Elle est bien spécifique aux exilés, mais liée en même temps aux questions des détenus politiques, disparus et expulsés dans le cadre de la revendication d'une Loi d'amnistie générale. Et de par cette relation dialectique du particulier au global, elle est forcément liée à la situation générale du pays, et à la question de la démocratie et des droits de l'homme en particulier. Elle englobe donc un aspect et une dimension politique évidente (objet de notre intervention). Et comme toute autre revendication démocratique, elle ne peut être octroyée, mais se réalise par l'action et la lutte pour l'établissement du rapport de force nécessaire à sa réalisation. Cette action est menée avant tout par les personnes concernées, mais aussi par toutes les forces qui rejoignent, soutiennent ou militent pour cette revendication.

**2- ASPECTS DE LA SITUATION POLITIQUE ACTUELLE EN RELATION AVEC LES CONCEPTS DE GRACE ET D'AMNISTIE GENERALE**

Il ne s'agit pas ici d'entrer dans les détails de la situation politique dans notre pays et de son évolution, mais d'en examiner simplement quelques aspects qui illustrent la relation ci-dessus indiquée. Pour cela, il est nécessaire de rappeler les événements politiques marquants de la fin de l'année dernière et du début de cette année: référendum sur la constitution, élections communales, municipales et législatives, constitution d'un nouveau gouvernement...

Ces événements font ressortir de notre point de vue 3 points essentiels en relation avec notre sujet, et qui recueillent l'unanimité au sein de l'opinion démocratique: partis et tendances politiques, associations, organisations, syndicats, presse nationale, opinion publique populaire de façon générale.

a) La constitution actuelle, malgré les quelques modifications qu'elle a connues, ne garantit pas les fondements juridiques et politiques connus de la démocratie même dans ses limites bourgeoises (souveraineté du peuple, séparation des pouvoirs, citoyenneté...). De même,

les dernières élections ont été encore une fois falsifiées et truquées sous l'égide de l'intervention directe de l'administration et de l'exécutif.

Et si les positions politiques des différentes composantes de l'opinion démocratique varient du boycott et la revendication d'une assemblée constituante, à la participation avec dénonciation de la falsification des résultats, ou encore la revendication d'un gouvernement d'union nationale et l'annulation des élections... il n'en demeure pas moins que ces composantes sont unanimes sur le fait que les élections et les institutions qui en découlent ont été falsifiées.

b) Il y a également unanimité autour de la revendication de la Loi d'amnistie générale, de la part de toutes les forces démocratiques sans exception: partis politiques, syndicats, organisations, associations... Il en est de même pour certaines franges de la bourgeoisie nationale et des libéraux, qui considèrent la loi d'amnistie comme un prélude à l'amélioration de la situation politique actuelle dégradée.

Cette revendication apparaît non seulement comme un droit démocratique en soi, mais comme un préalable et une condition incontournable à toute ouverture ou tout changement démocratique véritable.

c) La recrudescence du mouvement de lutte démocratique demeure en fin de compte l'aspect le plus marquant de la situation politique actuelle, même si l'ampleur de la répression masque parfois cette réalité.

Nous entendons par mouvement de lutte démocratique, l'ensemble des actions quotidiennes menées par les syndicats sur le plan local, sectoriel et national, les partis politiques démocratiques, les associations en général et celles de droits en particulier, les différentes actions revendicatives et de protestation menées par les citoyens à titre individuel et collectif, celle des familles des détenus, disparus et exilés politiques...

Toutes ces luttes et actions ont pour objectif le respect des droits démocratiques, et à leur tête les droits de l'homme. La conscience individuelle et collective de ces droits réalise un progrès inédit dans notre pays.

En plus de son importance quantitative, le mouvement de luttes démocratiques, se caractérise par des qualités d'évolution ascendante, de dynamique, de coordination et d'action unitaire au niveau local, sectoriel et national. Ce sont ces aspects quantitatifs et qualitatifs réunis qui nous font dire que le mouvement de luttes démocratiques dans notre pays représente le fait le plus marquant de la situation politique actuelle.

Soulignons par ailleurs que la revendication de la Loi d'amnistie, commune à toutes les composantes de ce mouvement, se présente comme une revendication concrète défendue par tous, et à même de se réaliser de façon réaliste, à condition que le mouvement démocratique pèse de tout son poids dans ce sens, et que s'unissent toutes les forces, potentialités et volontés dans un élan unitaire, coordonné et efficient pour arracher cette revendication juste et légitime par la lutte démocratique ferme et responsable.

Les groupes parlementaires des 3 partis d'opposition: USFP, ISTIQLAL, et OADP, viennent de déposer un projet de loi d'amnistie dans le cadre de l'article 51 du code pénal. Il ne s'agit pas d'une demande de grâce, comme l'a clarifié l'exposé qui m'a précédé, mais bien d'une loi d'amnistie qui ne concerne pas les personnes à titre nominatif mais leur qualité, et abroge aussi bien "le crime" que la condamnation ou la poursuite. Le projet de loi concerne tous les cas de détention, disparition ou exil que le pays a connus depuis l'indépendance. Il englobe aussi bien les détenus politiques, syndicaux et d'opinion, que les personnes détenues suite à des luttes politiques déterminées ou lors d'événements et de soulèvements à caractère social.

Depuis le début de ce mois de février, les allusions et rumeurs courent bon train sur l'éventualité de changements politiques en général, et concernant la loi d'amnistie en particulier, qui pourraient survenir au début du mois de mars (à l'occasion de la "fête du trône"). Ces rumeurs persistantes proviennent aussi bien des milieux gouvernementaux que de ceux de l'opposition

parlementaire. Mais qu'en est-il réellement? Quelle est la part de l'information et celle de l'intoxication dans ces rumeurs? Et quelles sont les éventualités que présente la situation actuelle?

### **3 - LES QUATRE EVENTUALITES**

La situation politique actuelle fait ressortir deux vérités indiscutables:

- le pays vit une crise aigüe de démocratie, en liaison avec la crise structurelle générale et ses incidences économiques, sociales et politiques. Tous les protagonistes de cette crise, qu'ils soient conservateurs ou promoteurs de changement, cherchent une issue à cette crise ou du moins des solutions de rechange ou de replâtrage.

- le mouvement de luttes démocratique représente par ses aspects quantitatif et qualitatif, le fait marquant de la situation actuelle comme nous l'avons souligné.

Hormis ces deux vérités constantes et vérifiées, l'évolution de la situation actuelle laisse la porte ouverte à toutes les éventualités, toutes les questions restant ouvertes et sujettes à évolution selon le rapport de force, les positions, la situation subjective, la volonté et l'action concrète de chacune des parties influant sur ce rapport de force. Je tenterai donc d'envisager de la manière la plus objective possible tous les cas de figure en rapport avec notre sujet, sans préjuger de leur chance d'aboutir, réservant ma position personnelle à la discussion.

**a) LA PREMIERE EVENTUALITE** pourrait être l'adoption d'une loi d'amnistie générale. Si un tel texte législatif, assorti des garanties et conditions que nous avons soulignées, est adopté en faveur des détenus politiques, disparus, expulsés du travail et exilés, il constituera sans nul doute une victoire et un acquis démocratiques importants. L'objectif de notre association décrit par l'article 2 de ses statuts sera alors atteint, du moins sur le plan juridique et politique. Notre rassemblement aura alors à veiller avec vigilance à l'application pratique et réelle de cette loi, et devra sans doute s'entourer de garanties supplémentaires sur les deux plans national et international. L'expérience nous a trop souvent démontré que les lois adoptées dans notre pays ne connaissent pas forcément une application conforme à leur esprit, encore moins à leur lettre..

**b) LA DEUXIEME EVENTUALITE** serait celle de l'adoption d'une sorte "d'amnistie générale/tronquée", en tant que solution bâtarde qui prendrait formellement et officiellement le qualificatif "d'amnistie générale", mais qui serait dans les faits une grâce déguisée. Cette amnistie particulière pourrait par exemple s'adresser non pas à la qualité des personnes concernées, mais à des listes nominatives sélectionnées... Elle pourrait prendre la forme, comme cela est déjà arrivé, non pas d'un texte législatif, mais d'une dépêche officielle annonçant "de source sûre" une amnistie générale en faveur des exilés... Ou encore que l'amnistie ne concerne que l'abrogation du "crime" laissant les poursuites et dossiers suspendus au dessus des têtes; leur annulation étant soumise à des conditions de compromission et de marchandage politiques...

L'éventualité d'une "amnistie générale/tronquée" en tant que démarche paradoxale reste plausible dans notre pays en l'absence de la démocratie et de l'Etat de droit. La classe dominante étant elle-même de nature féodalo-capitaliste bâtarde (hajina), elle a souvent recours à de telles manoeuvres paradoxales, afin d'amortir les contradictions criantes de sa politique, sans toutefois aborder les problèmes de fond ni se soumettre à la volonté populaire et satisfaire les revendications démocratiques justes et légitimes.

**c) LA TROISIEME EVENTUALITE** est celle d'une grâce traditionnelle en faveur de détenus de droit commun, ou éventuellement de quelques détenus politiques ou même quelques exilés, selon des listes nominatives. Une telle décision ne sera pas exempte de calculs politiques visant à couper l'herbe sous les pieds des forces démocratiques revendiquant une Loi d'amnistie véritable. L'objectif étant de vider cette revendication de son sens profond et de son contenu démocratique, ou en faire l'objet de marchandage et de compromissions.

Ce genre de décision que nous avons qualifiée de traditionnelle a déjà eu lieu dans notre pays à plusieurs reprises. La loi d'amnistie quant à elle n'a été promulguée qu'une seule fois: au début de l'indépendance pour annuler les condamnations à l'encontre des résistants marocains poursuivis par les autorités coloniales au nom de l'Etat marocain...

d) LA QUATRIEME EVENTUALITE serait: "rien de nouveau sous le soleil" ... dans le sens où la situation ne connaîtra aucune évolution sur le plan politique en général et concernant la loi d'amnistie en particulier, malgré les fortes rumeurs, allusions et bruits de coulisse à son sujet. Tels sont les paradoxes de la vie politique marocaine...

En effet, d'autres conditions ou considérations peuvent survenir pour marginaliser le sujet et reporter toutes ces "questions urgentes" aux calendes grecques. Certaines questions du même genre attendent d'ailleurs des solutions non moins urgentes depuis des décennies.

En l'absence de l'Etat de droit, et dans le cadre des structures féodalo-capitalistes actuelles, la rigueur et la rationalité ne sont pas toujours de mise, ni même l'intérêt politique de classe bien compris. Très souvent, le court terme et même l'humeur du moment occupent la place primordiale dans les décisions politiques.

## CONCLUSION

En abordant l'aspect politique de notre sujet: "les concepts de grâce et de loi d'amnistie", j'ai tenté de réaffirmer la revendication démocratique de notre rassemblement, en tant que revendication spécifique aux exilés, victimes parmi d'autres de la répression dans notre pays. Cette revendication est naturellement liée à celle de nos camarades détenus politiques civils et militaires, disparus et expulsés du travail pour des raisons politiques ou syndicales. Elle s'inscrit dans le cadre de la lutte pour une loi d'amnistie générale qui réalise l'unanimité de toutes les forces démocratiques et l'ensemble du mouvement revendicatif de masse.

La clarification et l'explication de notre objectif nous paraît nécessaire auprès de tous nos amis démocrates à l'intérieur comme à l'extérieur du pays, et auprès de l'opinion publique en général, afin de couper court à tout malentendu ou interprétation tendancieuse, émanant de bonne intention ou visant à défigurer notre revendication pour mieux la combattre et l'affaiblir.

L'exposé des différentes éventualités que présente la situation actuelle avait pour objectif de contribuer à la discussion pour approfondir notre revendication sur le plan pratique, et étudier chaque éventualité et la réponse qui lui serait adéquate, dans le cadre de la revendication du droit, et loin de toute spéculation ou attentisme.

La prise de position par rapport à chacune des éventualités, se fera à l'intérieur de notre rassemblement de façon collective, selon les règles de démocratie interne qu'il s'est fixé. Les membres de notre rassemblement sont justement les exilés politiques qui demeurent à l'étranger depuis de longues années, loin de leur patrie, de leurs familles et de leurs foyers, refusant "la grâce" et les solutions individuelles tronquées.

Nous croyons à une solution démocratique collective au problème de l'exil en tant que problème politique collectif, dans le cadre du respect de la liberté et de la dignité en tant que conditions essentielles intangibles. Par conséquent, notre association, par le biais de son fonctionnement démocratique et ses instances responsables, saura comment répondre à toute éventualité de façon collective et responsable.

Ceci étant, chaque exilé politique restera libre et maître de sa décision personnelle sur la base de sa propre appréciation des garanties juridiques et autres qui lui permettraient de retourner au pays. Ceci ne fera l'objet d'aucune prise de position de notre rassemblement, car la décision du retour au pays reste en fin de compte du domaine du droit et de la responsabilité personnelle de chacun, de ses appréciations et de ses propres conditions. Mais même dans de tels cas, les règles de la clarté, de la transparence et de la discussion démocratique collective seront de rigueur dans notre rassemblement, car telles sont les règles qu'il s'est fixé depuis le départ.